



Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Comité des programmes et des budgets

Quarantième session

Vienne, 10 et 11 juin 2024

**Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du groupe de travail informel
sur les questions relevant du Comité
des programmes et des budgets**

**Rapport du groupe de travail informel sur les questions
relevant du Comité des programmes et des budgets**

Rapport de la coprésidence

Faisant suite à la mise à jour du rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets publiée sous la cote IDB.51/CRP.3 (en anglais seulement), le présent document fait le point sur les réunions qu'a tenues le groupe de travail informel depuis la cinquante et unième session du Conseil du développement industriel. Tous les exposés, documents de référence et notes de synthèse sur la question communiqués au groupe de travail sont à la disposition des États Membres sur l'extranet de l'ONUDI (extranet.unido.org).

I. Récapitulatif des réunions : dates et thèmes de discussion

1. Depuis le 28 juin 2023, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a tenu cinq réunions consacrées à des travaux de fond :

- a) Le 15 septembre 2023, sur la date du forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes et la procédure à suivre à cet égard, sur les arriérés d'anciens États Membres et sur les contributions des États non membres ;
- b) Le 2 octobre 2023, sur les investissements consacrés aux outils informatiques et numériques et à leur mise à niveau, et sur le Fonds pour l'innovation et la transformation ;
- c) Le 20 octobre 2023, sur le forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes ;
- d) Le 9 février 2024, sur le solde inutilisé des crédits ouverts ; et
- e) Le 12 mars 2024, sur l'introduction informelle aux questions budgétaires.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



II. Débat sur le forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes, sur les arriérés d'anciens États Membres et sur les contributions des États non membres (15 septembre 2023)

2. Le Secrétariat a rappelé aux personnes participantes que la deuxième personne à nommer sans délai à la coprésidence devait représenter un des États inscrits sur la liste B, et il a invité tous ces États à se concerter et à informer le Secrétariat de la personne qu'ils auraient nommée.

3. Le Secrétariat a fait un exposé sur la date et la structure du forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes.

4. La séance de questions-réponses qui a suivi a été l'occasion d'apporter des éclaircissements sur un certain nombre de points, autour de la question de la majorité simple des membres présents et votants exigée à la Conférence générale pour l'élection du Commissaire aux comptes. Le Secrétariat a rappelé que les bulletins de vote sur lesquels figurerait toute autre mention que le nom d'une des personnes candidates seraient considérés comme nuls et ne seraient pas comptabilisés.

5. En outre, le Secrétariat a informé les Membres qu'il se mettrait en rapport avec les missions permanentes représentant les différentes personnes candidates afin de leur fournir des informations détaillées sur le forum et de coordonner la participation des candidates et candidats et la nomination d'une personne suppléante.

6. Des dates possibles ont été annoncées pour la tenue du forum, étant entendu qu'une décision finale serait prise en coordination avec la coprésidence et communiquée à tous les États Membres.

7. Le Secrétariat a présenté un récapitulatif des arriérés d'anciens États Membres. Lors du débat qui a suivi, il a apporté des éclaircissements sur un certain nombre de points :

a) Conformément à l'article 9.4 du Règlement financier, les États Membres de l'ONUDI, suivant l'exemple d'autres organismes des Nations Unies, pourraient décider qu'une comptabilisation en pertes de la totalité ou d'une partie des arriérés soit examinée par le Comité des programmes et des budgets, recommandée par le Conseil du développement industriel et décidée par la Conférence générale ;

b) Si aucun suivi ne semble avoir eu lieu avec les républiques constitutives de l'ex-Yougoslavie, les discussions avec les États-Unis d'Amérique se poursuivent depuis plus de 20 ans, donnant lieu à des degrés divers de coopération et de réactions positives. Toutefois, il convient de distinguer la question de l'approbation par le Congrès du remboursement de l'encours de la dette envers l'Organisation et celle de la coopération constructive établie avec l'Agence des États-Unis pour le développement international.

8. Ayant noté l'intérêt que continuait de susciter cette question, le Coprésident a demandé qu'elle soit désormais inscrite au programme des travaux du groupe de travail informel.

9. Sur la question des contributions des États non membres, le Secrétariat a présenté un récapitulatif des contributions versées à l'Organisation des Nations Unies (ONU) par des Membres de l'ONU non membres de l'ONUDI. Un complément d'information a été demandé à ce sujet, en l'occurrence un récapitulatif des contributions versées aux fins du financement de projets et de programmes, ainsi que des précisions sur la mise en œuvre de l'initiative de l'ONUDI relative au recouvrement intégral des coûts. Par ailleurs, un État Membre participant a fait part de son intention de rédiger une déclaration politique qu'il soumettrait à l'approbation des États Membres, dans laquelle il serait souligné combien il importe, en tant qu'États Membres, de soutenir l'ONUDI au moyen de contributions régulières et prévisibles, au lieu de l'utiliser comme un organisme d'exécution et de lui verser des contributions volontaires, qui sont fluctuantes et imprévisibles.

10. En ce qui concerne cette dernière proposition, le Coprésident a demandé qu'elle soit examinée à la prochaine réunion du groupe de travail informel, mais le Secrétariat a indiqué qu'elle pourrait l'être lors des consultations informelles qui se tiendraient en amont de la prochaine session de la Conférence générale, si l'intention était de la faire adopter à cette occasion.

11. S'agissant du programme préliminaire des travaux du groupe de travail informel pour le quatrième trimestre de 2023, le Secrétariat a souligné que le calendrier des réunions des organisations sises à Vienne était très chargé à cette période. Néanmoins, un projet de programme des travaux a été présenté et le Coprésident a demandé que la question du recouvrement intégral des coûts soit ajoutée à l'ordre du jour de la soixantième réunion du groupe de travail informel.

III. Débat sur les investissements consacrés aux outils informatiques et numériques et à leur mise à niveau, et sur le Fonds pour l'innovation et la transformation (2 octobre 2023)

12. Le Secrétariat a rappelé aux États Membres qu'il restait à nommer à la coprésidence une personne représentant un des États inscrits sur la liste B, et il a invité tous ces États à se concerter et à informer le Secrétariat de la personne qu'ils auraient nommée.

13. Le Chef de la Division des services informatiques et de la transformation numérique, M. Jason Slater, a fait un exposé sur les investissements consacrés aux outils informatiques et numériques et à leur mise à niveau.

14. Le débat qui a suivi a été l'occasion d'apporter des éclaircissements sur les points suivants :

a) Les effectifs des services informatiques, les projets concernant l'intranet de l'ONUDI et la plateforme de données ouvertes, et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'Organisation ;

b) À cet égard, une vue d'ensemble des effectifs a été communiquée, qui indiquait qu'il y avait actuellement dans ces services 16 fonctionnaires et 25 consultants et consultants, dont une majorité étaient engagés pour une courte durée. Il a été souligné que ces effectifs avaient diminué depuis peu, en raison de départs à la retraite et de départs volontaires ;

c) On a rappelé la migration en cours des services fournis par l'intranet vers Microsoft 365. Il a été noté que la plateforme de données ouvertes, qui continuait de fonctionner à l'aide des anciens logiciels libres, ne serait bientôt plus disponible. On a souligné l'engagement de l'ONUDI à améliorer la communication des résultats, tout en constatant les difficultés que posait le partage des données. À cet égard, les États Membres ont reçu l'assurance que l'utilisation de Chat GPT était actuellement et serait à l'avenir limitée à un navigateur interne à l'ONUDI, ce qui devait garantir la confidentialité des données utilisées ;

d) Ayant salué les progrès mentionnés dans le rapport du Commissaire aux comptes, un État Membre participant a néanmoins cherché à obtenir des assurances quant à l'application des recommandations restées sans suite ;

e) Tout en admettant qu'il avait déjà été donné suite à plusieurs des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, on a noté que celles relatives au progiciel SAP (Systèmes, applications et produits de traitement de données) étaient en cours de traitement et qu'une personne extérieure à l'ONUDI spécialisée dans cet outil avait été engagée à cette fin. En particulier, la question des « autorisations » délivrées dans le système SAP a été traitée, à la suite de la dernière restructuration organisationnelle ;

f) Ayant noté qu'il y avait eu dernièrement un grand nombre de recrutements, une personne participante a demandé pourquoi ceux-ci n'avaient pas concerné la Division des services informatiques et de la transformation numérique. En outre, elle s'est enquis des succès auxquels avait pu donner lieu la campagne de transformation numérique et dont les États Membres pourraient être informés, et elle a demandé que l'infrastructure informatique soit mise à niveau dans les bureaux hors Siège ;

g) Il a été noté que, compte tenu de la structure de ses effectifs prévue dans le budget et de sa dépendance à l'égard de compétences techniques en évolution rapide, la Division des services informatiques et de la transformation numérique recourait très souvent à du personnel engagé au titre de contrats mensuels ou à court terme, à des spécialistes intervenant à titre gracieux et à du personnel engagé au titre de contrats de services individuels. Il a été envisagé de procéder à un ou deux recrutements de personnel dans les mois à venir, en fonction des fonds disponibles ;

h) En ce qui concerne les succès qu'aurait pu entraîner la campagne de transformation numérique, on a fait valoir le rendement important qu'avaient eu les investissements consacrés à l'automatisation robotisée des processus, à savoir qu'un grand nombre d'heures de travail avaient ainsi pu être libérées et être prises en compte dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2024-2025 ;

i) Il a également été noté que l'infrastructure de messagerie électronique et de partage de fichiers de Microsoft reposant sur l'informatique en nuage avait déjà été mise à la disposition de l'ensemble du réseau de bureaux hors Siège pour améliorer la connectivité et la collaboration avec le Siège.

15. M. Giuseppe De Simone, spécialiste de la planification stratégique, a présenté le Fonds pour l'innovation et la transformation. Lors du débat qui a suivi, le Secrétariat a apporté des éclaircissements sur un certain nombre de points :

a) En réponse à une demande de précisions sur la nature des investissements qu'il était proposé de faire au moyen du Fonds pour l'innovation et la transformation, il a été noté qu'une table ronde était prévue pour expliquer plus en détail le fonctionnement du Fonds, les activités qu'il pourrait financer et les avantages qu'il procurait ;

b) Un État Membre participant a souligné qu'il importait de tenir un débat sur ce sujet et d'obtenir des explications avant l'approbation du programme et des budgets de l'Organisation. Tout en saluant cette proposition, on a néanmoins souligné que le changement de nom du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, renommé Fonds pour l'innovation et la transformation, n'entraînait pas de modification de ses caractéristiques juridiques ou formelles. Il a été noté que ce changement de nom visait à renforcer la transparence et la communication du Fonds, ainsi qu'à améliorer sa capacité à attirer des financements.

16. Le Secrétariat a encouragé les États Membres à participer aux deux initiatives et à les soutenir financièrement dans la mesure du possible.

17. Au titre des questions diverses, le Secrétariat a rappelé aux personnes participantes la tenue, le 20 octobre, de la prochaine réunion, au cours de laquelle se tiendrait le forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI. Bien que le Secrétariat ait déjà communiqué activement sur ce sujet, les États Membres ont été invités à se mettre en rapport avec lui (pmo@unido.org) s'il leur restait des questions.

IV. Forum des candidates et candidats au poste de commissaire aux comptes (20 octobre 2023)

18. Les États Membres ayant proposé une candidature au poste de commissaire aux comptes ont été invités à la présenter au groupe de travail informel. Les procédures de présentation des candidatures ont été communiquées aux personnes intéressées en amont de la réunion. Sur les six personnes qui avaient posé leur candidature au poste de commissaire aux comptes, celles dont les noms suivent, ou des personnes désignées pour s'exprimer en leur nom, accompagnées des membres de leur équipe d'audit, ont participé à la réunion :

M. Ali Hassan Rashwan	Sous-Secrétaire au sein de l'Accountability State Authority de l'Égypte
M ^{me} Nancy Gathungu	Auditrice générale du Kenya
M. Jaehae Choe	Président du Conseil de l'audit et de l'inspection de la République de Corée
M ^{me} Enriqueta Chicano Jávega	Présidente de la Cour des comptes de l'Espagne
M. Metin Yener	Président de la Cour des comptes de la Türkiye

19. Chaque candidat ou candidate, ou la personne désignée pour le ou la représenter, a fait un exposé dans lequel il ou elle a abordé les questions fondamentales communiquées à l'avance par le Coprésident du groupe de travail informel. Ensuite, chacun des cinq groupes régionaux a posé une question à l'ensemble des candidates et candidats ou des personnes désignées pour les représenter. Enfin, les candidates et candidats ont fait de brèves interventions pour conclure. Leurs exposés sont téléchargés sur l'extranet de l'ONUDI.

20. Le Coprésident a rappelé aux États Membres qu'il restait à nommer à la coprésidence une personne représentant un des États inscrits sur la liste B, et il a invité tous ces États à engager des consultations et à informer le Secrétariat de la personne qu'ils auraient nommée.

V. Débat sur le solde inutilisé des crédits ouverts (9 février 2024)

21. L'Adjoint du Directeur général et Directeur principal des services et opérations internes, M. Yuko Yasunaga, a remercié les États Membres d'avoir contribué, en 2023, à une augmentation de 11,25 % des crédits approuvés au titre du budget ordinaire. Notant que les débats sur le principe d'une souplesse d'exécution du budget exercée verticalement étaient en cours, il a exprimé l'espoir qu'un consensus soit rapidement trouvé. En outre, il a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils s'acquittent en temps voulu de l'intégralité de leurs contributions, soulignant que les retards pris dans le paiement des contributions entravaient l'exécution des programmes de l'ONUDI et conduisaient à une augmentation du solde inutilisé des crédits ouverts.

22. La Directrice de la Division des services financiers, M^{me} Meemi Taalas, a fait un exposé sur le solde inutilisé des crédits ouverts.

23. La séance de questions-réponses qui a suivi a été l'occasion d'apporter des éclaircissements sur les points suivants :

a) Prenant acte du point soulevé par un État Membre selon lequel de nombreux Membres pouvaient ne pas s'y connaître en structure du budget de l'ONUDI et en terminologie budgétaire, le Directeur principal des services et opérations internes s'est déclaré prêt, sous réserve de l'approbation de la coprésidence, à organiser des séances d'information pour expliquer concrètement ces

points. La prochaine séance serait l'occasion d'expliquer les différents volets et éléments constitutifs des sources de financement contribuant aux activités de l'ONUDI, ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. La Directrice de la Division des services financiers a également exprimé sa volonté d'ouvrir des débats sur cette question dans un cadre bilatéral ;

b) En réponse à la question posée par un État Membre qui souhaitait savoir si d'autres organismes des Nations Unies rencontraient des problèmes similaires concernant le solde inutilisé des crédits ouverts, la Directrice de la Division des services financiers a répondu par la négative. Faisant valoir son expérience en matière de gestion de trésorerie et de liquidités, elle a fait remarquer que d'autres organismes des Nations Unies faisaient face à une pénurie de liquidités due à des retards ou autres problèmes liés au paiement des contributions ;

c) Ayant pris note de la tendance récurrente à une multiplication des paiements de contributions en fin d'année, un État Membre a proposé à ses pairs une révision des règles de gestion financière pour tirer parti de ce phénomène, ainsi que pour apaiser l'inquiétude que continuait de susciter la question du solde inutilisé des crédits ouverts. Selon la Directrice de la Division des services financiers, pour modifier les règles régissant le traitement du solde non utilisé des crédits ouverts ou en adopter de nouvelles, il pourrait être nécessaire de réviser le Règlement financier, que les États Membres doivent approuver par consensus ;

d) La Directrice de la Division des services financiers a noté qu'il était possible d'utiliser les contributions, même lorsqu'elles n'étaient payées qu'en fin d'exercice biennal, pour financer les dépenses de l'année suivante. Bien que la plupart des contributions soient généralement payées en milieu d'année, la définition d'échéances plus prévisibles permettrait d'améliorer la planification financière. Compte tenu de la situation économique actuelle et de l'augmentation des taux d'inflation, seuls 75 % des crédits alloués au titre du budget ordinaire étaient débloqués à ce stade de l'année financière ;

e) Le Secrétariat a manifesté de l'intérêt pour la proposition d'un État Membre en faveur de l'adoption de nouvelles règles en vertu desquelles, sauf indication contraire de l'État Membre concerné, celui-ci serait automatiquement réputé renoncer à sa part du solde inutilisé des crédits ouverts ;

f) Un État Membre a demandé un complément d'information sur les contributions, notamment sur l'utilisation qui en était faite, et il a prié le Secrétariat de présenter des options à soumettre à l'examen des États Membres. La Directrice de la Division des services financiers a assuré que le Secrétariat le ferait, et que ces options porteraient plus particulièrement sur la réduction du solde inutilisé des crédits ouverts et sur l'usage optimal qui pourrait être fait des contributions ;

g) Un autre État Membre participant s'est enquis des stratégies employées par d'autres organisations pour réduire au minimum le solde inutilisé des crédits ouverts afin d'améliorer l'efficacité financière. Dans sa réponse, la Directrice de la Division des services financiers a mentionné le recours à des plans de paiement pour le recouvrement des (arriérés de) contributions de périodes précédentes, une pratique observée dans d'autres organisations. Par ailleurs, elle a réaffirmé sa volonté d'élaborer une proposition énonçant des méthodes permettant de maintenir le solde inutilisé des crédits ouverts à un faible niveau.

24. Le Secrétariat a présenté le projet de programme des travaux du groupe de travail informel pour le premier semestre de 2024. Il a précisé avoir examiné les mandats confiés au fil des ans par le Comité des programmes et des budgets, le Conseil du développement industriel et la Conférence générale, et en avoir retenu les sujets à soumettre à l'examen du groupe de travail informel pour les inscrire à son programme.

25. Le Secrétariat a également invité les États Membres à proposer d'autres sujets à inscrire au programme des travaux. Celui-ci serait examiné à la réunion suivante du groupe de travail informel, qui avait lieu, par convention, tous les six mois.

VI. Séance informelle d'introduction aux questions budgétaires (12 mars 2024)

26. L'Adjoint du Directeur général et Directeur principal des services et opérations internes, M. Yuko Yasunaga, a fait un exposé sur les fondamentaux du programme et des budgets de l'ONUDI. Son exposé a porté sur les grands volets du budget de l'ONUDI, le budget ordinaire et le budget opérationnel, le budget pour l'exercice biennal 2024-2025, les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires, le solde inutilisé des crédits ouverts, un examen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2022-2023 et la souplesse d'exécution du budget.

27. La séance de questions-réponses qui a suivi a été l'occasion d'apporter des éclaircissements sur les points suivants :

a) Interrogé par le Coprésident sur l'utilité, pour la planification des activités de l'ONUDI, d'une souplesse d'exécution du budget exercée verticalement, M. Yasunaga a expliqué que, les voyages officiels n'ayant pas été possibles pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le budget alloué aux frais de voyage n'avait pas été utilisé. Or, si l'ONUDI était autorisée, en vertu du principe d'une souplesse d'exécution du budget exercée verticalement, à utiliser les crédits non dépensés, ceux-ci pourraient être réaffectés au recrutement de consultantes ou de consultants ou à l'amélioration du matériel et des logiciels informatiques, par exemple. De plus, l'Organisation pourrait répondre aux besoins des États Membres en menant des activités prioritaires, telles que la promotion de l'hydrogène vert ou la promotion du développement industriel dans la chaîne de valeur de l'industrie alimentaire. L'ONUDI pourrait utiliser judicieusement la part inutilisée du budget ;

b) M. Yasunaga a prié instamment les États Membres de réfléchir au principe d'une souplesse d'exécution du budget exercée verticalement ;

c) Un État Membre a demandé un complément d'information sur le principe d'une souplesse d'exécution du budget exercée horizontalement, qui autoriserait le Directeur général, conformément à la décision GC.20/Dec.14, à augmenter le budget opérationnel jusqu'à 60 millions d'euros, et sur la différence entre ce principe et celui d'une souplesse d'exécution du budget exercée verticalement. M. Yasunaga a expliqué que la souplesse d'exécution du budget exercée verticalement signifiait que les fonds pouvaient être réaffectés d'un objet de dépense à un autre, tandis que la souplesse d'exécution du budget exercée horizontalement signifiait que le budget opérationnel pouvait être augmenté jusqu'à 60 millions d'euros, le montant plafond fixé pour le budget pouvant être dépassé si l'ONUDI recevait suffisamment de contributions volontaires pour le permettre. L'augmentation du budget opérationnel serait alors financée au moyen de ces nouvelles contributions volontaires ;

d) Un État Membre a informé les personnes participant à la séance que les consultations juridiques internes sur la souplesse d'exécution du budget engagées lors de la vingtième session de la Conférence générale étaient toujours en cours.

VII. Mesure à prendre par le Comité

28. Le Comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.